



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président de la mission régionale  
d'autorité environnementale Hauts-de-  
France

à

Monsieur le Président du Syndicat Mixte  
du Montreuillois

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

[cd.smm@orange.fr](mailto:cd.smm@orange.fr)  
[mc.smm@orange.fr](mailto:mc.smm@orange.fr)

Le 29 juin 2023

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale de la  
modification simplifiée n°2 du Schéma de cohérence territoriale du Montreuillois (62)  
N° d'enregistrement Garance : 2023-7151

Monsieur le Président,

Vous avez saisi, le 28 avril 2023, l'autorité environnementale pour avis sur la  
modification n°2 du Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Après en avoir délibéré collégalement le 27 juin 2023, je vous informe qu'au vu du  
dossier et des retours des consultations, l'autorité environnementale ne produira pas  
d'avis avec observations.

Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique et sera publié sur le  
site internet de la MRAe Hauts-de-France au titre de l'information prévue à l'article  
R.104-25 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération  
distinguée.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du Pas-de-Calais  
DREAL Hauts-de-France